

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ET DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE DANGERS, MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

10 rue de la Mairie - 28190 DANGERS Tél. 02.37.22.90.05 sirpdmv@wanadoo.fr

*Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Chartres
Canton de Illiers-Combray*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le onze juin à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-François MORIZEAU.

- **Etaient présents** : Mmes ARRONDEAU Evelyne, DROCHON Véronique, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, MM. MORIZEAU Jean-François, BOUTICOURT Damien, DE AGUIAR Séraphin, TACHAT Mickaël

- **Etait absent** :

M. LENOUVEL Nicolas

Formant la majorité des membres en exercice.

- **Secrétaire de Séance** : M. BOUTICOURT Damien

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 3 mars 2020 qui est approuvé par les membres du Comité.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour de la présente réunion.

DELEGATIONS AU PRESIDENT

QUEINNEC & FILS

A la suite du passage de l'agence DEKRA, en charge de la vérification réglementaire des différentes installations du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, le remplacement de trois blocs autonomes d'éclairage de sécurité (école et cantine) a été demandé : l'entreprise QUEINNEC & Fils a procédé au remplacement de ceux-ci, suivant facture n° 200052 d'un montant de 441,45€ HT, soit 529,74 € TTC (*Décision 2020/01*).

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE 2020/2021

Le Président soumet à l'assemblée une proposition sur l'ensemble des tarifs périscolaires.

Il est procédé au vote des tarifs périscolaires pour l'année 2020/2021 :

- **Garderie**

Le Président propose au Comité Syndical d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire de l'année 2020/2021 prenant en compte une actualisation sur la base de l'inflation 2019 (+1,10%) et la disparition de l'aide aux devoirs.

Il est rappelé que le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny ne souhaitant pas verser de subvention à l'équilibre pour la mise en place de ce service en 2018, il avait été proposé de réduire le coût d'une séance de garderie (de 3,03 € à 2,50 € pour l'année scolaire 2018/2019) afin que toutes les familles puissent profiter d'une aide financière du SIRP sans alourdir le coût de l'ensemble garderie + aide aux devoirs.

En conséquence de cette évolution, il est proposé au Comité syndical les tarifs suivants :

- garderie ordinaire (matin et/ou soir) :
 - ancien prix : 2,52 €
 - **nouveau prix : 2,75 €**
- garderie exceptionnelle :
 - ancien prix : 3,93 €
 - **nouveau prix : 4,20 €**
- garderie retard : 10 €/15mn de retard en supplément du tarif de base, tout quart d'heure commencé étant dû

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte les tarifs de la garderie périscolaire.

➔ **Délibération n° 2020/09 – Tarifs garderie périscolaire – Année 2020/2021**

- Restauration scolaire

Le Président propose au Comité Syndical d'appliquer une hausse sur le tarif des repas à hauteur de 1,10%, applicable à compter du 1er septembre 2020, savoir :

- enfant habitant les communes du Regroupement pédagogique :
 - ancien prix : 4,13 €
 - **nouveau prix : 4,18 €**
- repas des enseignants, enfants hors regroupement ou adultes autorisés :
 - ancien prix : 6,30 €
 - **nouveau prix : 6,37 €**
- service pour panier repas de substitution :
 - ancien prix : 2,09 €
 - **nouveau prix : 2,11 €**

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte les nouveaux tarifs du restaurant scolaire.

➔ **Délibération n° 2020/10 – Tarifs restaurant scolaire – Année 2020/2021**

- Surveillance au transport scolaire

Lors de la mise en place du service de surveillance dans le bus scolaire, il avait été établi une prise en charge de 50% de ce coût par la participation des parents.

Le Président propose au Comité Syndical d'appliquer une hausse de 1% sur le tarif de la surveillance du transport scolaire pour l'année scolaire 2020/2021, à compter du 1er septembre 2020, savoir :

- ancien prix : 25,25 € par enfant transporté et par trimestre scolaire
- **nouveau prix : 25,50 € par enfant transporté et par trimestre scolaire**

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte les nouveaux tarifs du forfait de surveillance au transport scolaire.

➔ **Délibération n° 2019/11 – Tarifs surveillance car scolaire – Année 2020/2021**

- **Prise en charge des frais du Titre Jeune (transport)**

Le Président rappelle que, suite à l'adhésion des Communes de Dangers et Mittainvilliers-Vérigny à la communauté d'agglomération Chartres-Métropole, les familles des enfants de plus de 6 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire **sont dans l'obligation** de renouveler leur demande afin d'obtenir une carte d'usager (Carte Jeune) d'un montant de 10€/carte leur permettant de bénéficier du transport du SIRP, ainsi que de la gratuité des transports sur l'ensemble du réseau urbain Filibus.

Compte tenu des avantages financiers dégagés par l'adhésion à Chartres-Métropole, le Président propose aux membres du Comité de ne pas facturer les familles des 10€ de frais d'inscription prévus par enfant, mais d'en assurer la prise en charge par le SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, ce que les membres du Comité acceptent à l'unanimité des membres présents.

Le Président précise également que cette prise en charge sera possible seulement pour les familles ayant inscrit leurs enfants au transport avant la date limite de dépôt des dossiers d'inscription. Au-delà de cette date, les frais seront à la charge des familles.

Enfin, les parents resteront redevables de leur **participation aux frais de surveillance** des enfants pour le transport.

➔ **Délibération n° 2020/12 – Prise en charge des frais de dossier du Titre Jeune – Chartres Métropole - Année 2020/2021**

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Effectifs scolaires

Le Président présente les effectifs prévus pour la rentrée 2020/2021 qui seront de 119 élèves (14 nouveaux arrivants / 24 départs au collège + 1 déménagement) contre 130 élèves présents au 30 juin 2020 (131 au 1^{er} septembre 2019).

Adoption du règlement des services périscolaires - Rentrée scolaire 2020/2021

Le Président soumet à l'Assemblée le projet de Règlement Intérieur des services Périscolaires du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny pour l'année scolaire 2020/2021, portant sur la fixation des tarifs des différents services périscolaires et sur le fait qu'en cas d'arrêté interdisant les transports scolaires pris par le Préfet ou par le Président du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, les familles recevront une information sur leur boîte mail. De plus, une communication sera effectuée sur les PanneauPocket des deux Communes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte les termes du règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2020/2021.

➔ **Délibération n° 2020/13 – Règlement intérieur - Année 2020/2021**

Distribution des documents d'inscription

Le Président demande que l'envoi des documents d'inscription scolaire aux familles s'effectue par les agents ou élus des Communes, et non pas par voie postale, ce que le Comité syndical accepte à l'unanimité des membres présents.

RESTAURATION SCOLAIRE

Service durant Covid-19

Depuis la réouverture de l'école, le restaurant scolaire accueille les enfants inscrits au service. Le fournisseur de repas Yvelines Restauration a dû revoir son organisation, du fait notamment des difficultés logistiques liées à la sécurité sanitaire et les commandes en plus faible quantité que d'ordinaire qui ne couvrent pas leur frais de transport. Ainsi, un menu unique a été réalisé pour toutes les écoles :

- menu à 5 composantes ne contenant pas de viande de porc,
- aucun élément issu de l'agriculture biologique,
- conditionnement en barquettes plastiques collectives (grammage unique élémentaire),
- cycles de menus reproduits à l'identique toutes les 2 semaines.

Le Président informe l'assemblée que pour 1.500 repas environ habituellement commandés chaque mois, 93 ont été livrés en mai 2020 et environ 300 pour juin 2020.

Prévisions fourniture de repas septembre 2020

Compte tenu du contexte, il n'a pas été possible pour la Président d'entamer une réflexion sur le marché de restaurant scolaire qui devait être relancé pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Après entretien avec Yvelines Restauration, la prolongation du marché actuel pourrait être envisagée au moyen d'un avenant à formaliser avant la fin juillet 2020.

Le fournisseur de repas a par ailleurs demandé à rencontrer les prochains membres du comité syndical.

Marché restauration scolaire

Le Président soumet à l'assemblée les différentes propositions de tarifs des plateformes de marchés dématérialisés en prévision de la publication du marché de restauration scolaire à lancer :

- C-Chartres-marches.fr : 75 € HT de mise en place + 150 € HT d'abonnement – 1 à 10 marchés publiés/an
- Info-locale : 150 € HT/an avec un nombre de publications illimité

Le prochain comité syndical aura à décider du choix de la plateforme.

AIDE AUX DEVOIRS

Le Président informe le Comité syndical que le service de l'aide aux devoirs ne sera pas reconduit à la rentrée scolaire 2020, le peu d'enfants enregistrés ne couvrant pas les frais de l'APE liés à cette activité.

REGIE – Solution de paiement en ligne

Le Président informe qu'à compter du 1^{er} juillet 2020, les collectivités seront tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

Le Régisseur du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny est en contact avec la correspondante Dématérialisation et Moyens de paiement de la DDFIP d'Eure et Loir afin de mettre en place ce moyen de paiement.

COVID-19 – ETAT DES LIEUX DES DEPENSES

Le Président présente au comité syndical un tableau des dépenses engagées du fait des contraintes sanitaires liées au COVID-19 au sein de l'école : il a été procédé à l'achat de 1.330 masques, de produits désinfectants, gel hydro alcoolique, lingettes, gants, charlottes, visières et alèses pour tous les lits du dortoir des maternelles, représentant un coût total de 2.102,85 € TTC.

Le Président présente par ailleurs à l'assemblée un tableau *estimatif* de la contribution supplémentaire des Communes de Dangers et de Mittainvilliers-Vérigny au SIRP du fait de la période de confinement et ses suites, à savoir + 11.330 € pour la commune de Dangers et + 19.500 € pour la commune de Mittainvilliers-Vérigny.

Enfin, en ce qui concerne les repas payés mais non consommés correspondant à la période du 16 au 31 mars 2020, il sera proposé aux familles dont les enfants continueront d'être scolarisés et inscrits aux services périscolaires du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny à la rentrée 2020/2021, d'utiliser l'avance ainsi réalisée sur la facturation du mois de septembre 2020. Dans l'hypothèse où cette solution ne conviendrait pas à certaines familles, il pourra être procédé à un remboursement par le SIRP DMV.

QUESTIONS DIVERSES

Elections des délégués du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny

Le Président informe que les délégués de chaque commune ont été nommés à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, à savoir :

Dangers

M. André BELLAMY
M. Séraphin DE AGUIAR
Mme Elisabeth LEBEAU-CORBONNOIS
Mme Annie RENARD

Mittainvilliers-Vérigny

M. Mickaël TACHAT
M. Damien BOUTICOURT
Mme Véronique DROCHON
Mme Angélique DUBESSET

L'installation du prochain comité syndical aura lieu le mardi 16 juin 2020 à 20H30.

Conseil d'école

Le prochain conseil d'école se tiendra le 23 juin 2020 au restaurant scolaire.

M. Mickaël TACHAT, Maire de Mittainvilliers-Vérigny, tient à faire part de son inquiétude quant à la qualité de l'enseignement qui, au dire de différents parents, tend à se dégrader, entachant en cela l'image de qualité voulue par les conseils municipaux des deux villages.

La séance est levée à 22H30

Le Président,
Jean-François MORIZEAU



